

## Salaire minimum a deduire?

Par jonathan21, le 23/06/2010 à 12:24

Bonjour,

Je suis commecial dans les energies renouvelables, en CDI depuis deux ans statut technico-commercial (salarié)

Ma société me verse un salaire mensuel de 1300 euro brut les mois ou je n'ai pas de commission, et les recuperes sur les commission suivante;

A t'elle le droit?

Sur ma feuille de paye quand j'ai des commission il deduise toujours le salaire minimum.

Est ce normal?

mon contrat: dans le cas ou le montant des commissions serais inerieur au smic MR X percevra un salaire minimum garanti mensuel (1300 EUR) pour un horaire de 151.67

Merci pour vos reponse

Cordialement Jonathan